



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Permis de construire n°

Permis délivré le

Service des constructions et de l'aménagement SeCA
Bau- und Raumplanungsamt BRPA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 36 13
www.fr.ch/seca

Permis d'occuper

Etabli conformément à l'art. 168 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)

1. Objet

2. Commune	District
Secteur	N° immeuble (parcelle)
3. Maître d'ouvrage	Tél. / Portable
Rue	E-mail
NPA	Localité
4. Propriétaire	Tél. / Portable
Rue	E-mail
NPA	Localité

5. La Commune, après avoir constaté par inspection des lieux du que:

le bâtiment n'est pas totalement achevé

les prescriptions de sécurité et de salubrité sont respectées

les locaux paraissent conformes à leur affectation

délivre le permis d'occuper provisoire

avec remarque(s)/réserve(s)
(voir annexe)

sans remarque/réserve

sous réserve du dépôt du certificat de conformité et de la délivrance du permis d'occuper définitif
Délai pour le dépôt du certificat de conformité

6. Lieu, date

Timbre et signature(s)
de la Commune

Communication: Propriétaire; Maître d'ouvrage.

7. La Commune, sur la base du certificat de conformité du après avoir constaté par inspection des lieux du que:

les travaux sont totalement achevés

les conditions du permis de construire sont respectées

l'ouvrage est par ailleurs conforme aux prescriptions légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne la sécurité et la santé des occupants

délivre le permis d'occuper définitif

avec remarque(s)/réserve(s)
(voir annexe)

sans remarque/réserve

8. Lieu, date

Timbre et signature(s)
de la Commune

Communication: Propriétaire; Auteur(e) du certificat de conformité; Maître d'ouvrage; Préfecture; SeCA; SBC (s'il s'agit d'un immeuble protégé).